

Noura MEBTOUCHE¹



LES CHANCES DE MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU PARADIGME DE PAIX QU'OUVRE LA STRATÉGIE ATLANTIQUE AMÉRICAINE AUJOURD'HUI

Résumé : Le Partenariat pour la coopération atlantique a été lancé en marge de l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre dernier à l'initiative des États-Unis notamment à travers les actions du secrétaire d'Etat américain Anthony Blinken en septembre 2023. Il comprend 32 Pays. Il s'agit de la première instance multilatérale à réunir des pays à la fois du Sud et du Nord dans une coopération ayant pour principal critère sa situation au bord de l'Atlantique. Lors du « séminaire sur la coopération Atlantique » qui s'est tenu du 17 au 20 juillet 2023 regroupant différents think tank dont « *Africa Center for strategic studies* », il a surtout été question des problématiques liées à la piraterie et aux trafics illicites (armes et drogues) des deux côtés de l'Atlantique notamment dans l'hémisphère sud. Mon intervention explorera comme piste la possibilité d'une ouverture à une nouvelle dimension géopolitique qu'ouvrirait une nouvelle coopération inédite jusqu'alors notamment en matière de place des États-Unis dans le monde ainsi que sur la place de l'Afrique, continent quelque peu négligé du moins en apparence jusqu'ici par ce pays. Faut-il y voir pour les États-Unis, une nouvelle occasion de redistribuer les cartes afin de fonder un regain d'hégémonie sur un terrain nouveau mais néanmoins disputé par des forces d'ailleurs comme Wagner ? Ou bien est-il possible qu'un nouveau type de gouvernance se mette en place fondé davantage sur une coopération et une complémentarité installées de manière durable ?

Mots clés : Partenariat, Coopération Atlantique, Piraterie, Trafics, Sécurité, Nouvelle dimension géopolitique, Stratégie, Coopération, Complémentarité.

1. Chargée de mission en administration et chercheuse en économie.

THE CHANCES FOR THE IMPLEMENTATION OF A NEW PEACE PARADIGM OPENED TODAY BY THE AMERICAN ATLANTIC STRATEGY

Abstract: *The Partnership for Atlantic Cooperation (PAC) was launched on the sidelines of the UN General Assembly last September at the initiative of the United States, notably through the actions of US Secretary of State Anthony Blinken in September 2023. It includes 32 countries. It is the first multilateral forum to bring together countries from both the South and the North in cooperation based on their location on the Atlantic. At the "Atlantic Cooperation Seminar" held from 17 to 20 July 2023, which brought together various think tanks including the "Africa Center for strategic studies", there was a focus on issues related to piracy and illicit trafficking (weapons and drugs) on both sides of the Atlantic, particularly in the southern hemisphere. My intervention will explore the possibility of an opening to a new geopolitical dimension that would open up a new cooperation unprecedented until then especially in terms of the place of the United States in the world as well as on the place of Africa. This continent has been neglected by the United States in the past. Should the PAC be seen as a new opportunity for the United States to redistribute the cards in order to establish a renewed hegemony on a new ground, but nevertheless disputed by forces from elsewhere like Wagner? Or is it possible that a new type of governance will be established based more on cooperation and complementarity established in a sustainable way?*

Keywords: *Partnership, Atlantic Cooperation, Piracy, Trafficking, Security, New geopolitical dimension, Strategy, Cooperation, Complementarity.*

LE PARTENARIAT POUR LA COOPÉRATION ATLANTIQUE a été lancé en marge de l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre dernier à l'initiative des États-Unis, notamment à travers les actions du secrétaire d'État américain Anthony Blinken. Ce dernier s'est notamment rendu dernièrement au Cap Vert, au Nigeria, en Côte d'Ivoire et en Angola dans cette optique². Comment faut-il prendre ce nouvel élan diplomatique dans le contexte bien particulier qu'on connaît : accession de Donald Trump au pouvoir, déclarations de ce dernier au sujet du Groenland³, récents accords sur les « terres rares » ukrainiennes avec ouverture de droits des États-Unis sur ces dernières en échange de l'aide apportée dans l'effort de guerre⁴...

2. « États-Unis : Antony Blinken achève en Angola sa tournée africaine », *Le Figaro*, 25 janvier 2024, lien : <https://www.lefigaro.fr/flash-actu/etats-unis-antony-blinken-acheve-en-angola-sa-tournee-africaine-20240125> (consulté le 9 juillet 2025).

3. « "Toutes les options sont sur la table" : Trump n'exclut pas le recours à la force pour annexer le Groenland », *BFM TV*, 30 mars 2025, lien : https://www.bfmtv.com/international/amerique-nord/etats-unis/donald-trump/toutes-les-options-sont-sur-la-table-trump-n-exclut-pas-le-recours-a-la-force-pour-annexer-le-groenland_AN-202503300080.html (consulté le 24 juin 2025).

4. D'Istria Thomas, « En Ukraine, l'accord sur les minerais signé avec les États-Unis perçu comme un moindre mal », *Le Monde*, 2 mai 2025, lien : https://www.lemonde.fr/international/article/2025/05/02/en-ukraine-l-accord-sur-les-minerais-signé-avec-les-etats-unis-percu-comme-un-moindre-mal_6602148_3210.html (consulté le 7 juillet 2025).

Tout se passe comme si ce dernier cherchait à redistribuer les cartes de l'ordre géopolitique international, et à replacer les différents piliers de la puissance des États-Unis sur de nouveaux rivages. Le partenariat, qui comprend 32 pays, a été lancé en septembre 2023. Il s'agit de la première instance multilatérale à réunir des pays à la fois du Sud et du Nord dans une coopération ayant pour principal critère sa situation au bord de l'Atlantique⁵.

L'océan atlantique est en effet l'espace maritime le plus emprunté au monde après l'océan Pacifique, abritant des routes commerciales vitales et des réserves d'énergie mondiales. Selon la Banque mondiale, l'océan contribue actuellement à hauteur de 1500 milliards de dollars par an à l'économie mondiale, un chiffre qui devrait doubler d'ici 2030. L'économie océanique durable soutient près de 50 millions d'emplois en Afrique et contribue à hauteur de 21 milliards de dollars au PIB de l'Amérique latine.

Lors du « *séminaire sur la coopération Atlantique* » qui s'est tenu du 17 au 20 juillet 2023 et regroupant différents *think tanks* dont le « *Africa Center for strategic studies* »⁶, il a surtout été question des problématiques liées à la piraterie et aux trafics illicites (armes et drogues) des deux côtés de l'Atlantique, notamment dans l'hémisphère sud. Facteurs d'insécurité maritime, pêche illégale, menaces, crimes et vulnérabilités maritimes ont été évoqués pour mieux mettre en lumière les réponses continentales et régionales possibles et évaluer l'existant en la matière. La déclaration du 18 septembre 2023 prend également appui sur la « Déclaration conjointe sur la coopération atlantique » de l'année précédente (20 septembre 2022), qui a lancé un processus visant à explorer une coopération renforcée dans la région⁷.

5. Chaanbi Imen, « Analyse – Le Partenariat Atlantique : vers une nouvelle dynamique géopolitique et économique », *Le Diplomate Média*, 15 mai 2025, lien : <https://lediplomate.media/2025/05/parteneriat-atlantique-nouvelle-dynamique-geopolitique-economique/imenchaanbi/monde/economie-monde/> (consulté le 9 juillet 2025) ; « Trente-deux pays lancent le Partenariat pour la coopération atlantique » (fiche), Washington, Maison Blanche, Département d'État des États-Unis, 18 septembre 2023, lien : <https://2021-2025.state.gov/translations/french/trente-deux-pays-lancent-le-parteneriat-pour-la-cooperation-atlantique/> (consulté le 10 juillet 2025).

6. *Séminaire sur le Partenariat atlantique* (programme d'études), Africa Center for Strategic Studies, William J. Perry Center for Hemisphere Defense Studies, George C. Marshall European Center for Security Studies, et Atlantic Centre, Lisbonne, 17-20 juillet 2023, 31 p., lien : <https://africacenter.org/wp-content/uploads/2023/07/2023-07-APS-Syllabus-FR.pdf> (consulté le 9 juillet 2025).

7. *Déclaration conjointe sur la coopération dans l'Atlantique*, Département d'État des États-Unis, 20 septembre 2022, lien : <https://2021-2025.state.gov/declaration-conjointe-sur-la-cooperation-dans-latlantique/> (consulté le 9 juillet 2025).

Mon intervention portera sur un inventaire des dangers qui menacent l'Atlantique et explorera comme piste la possibilité de l'ouverture d'une nouvelle dimension géopolitique, qu'ouvrirait une nouvelle coopération, inédite jusqu'alors, notamment en matière de place des États-Unis dans le monde ainsi que sur la place de l'Afrique, continent quelque peu négligé jusqu'ici par ce pays.

Faut-il y voir pour les États-Unis, une nouvelle occasion de redistribuer les cartes afin de fonder un regain d'hégémonie sur un terrain nouveau mais néanmoins disputé par des forces d'ailleurs telles que *Wagner*? Ou bien est-il est possible qu'un nouveau type de gouvernance se mette en place, fondé davantage sur la coopération et la complémentarité installées de manière durable dans un contexte où certains pays ont déjà mis en place entre eux des procédures de coopération sur leur propre continent? En d'autres termes, le Pacte de coopération Atlantique est-il une nouvelle chance pour la Paix?

1. Les enjeux en question

Énumérons d'abord les enjeux qui, outre le changement climatique et les catastrophes naturelles (notamment les cyclones), sont en cause⁸, en matière de criminalité :

– **Pêche illégale, non réglementée et non déclarée.** Les pêcheries de l'Atlantique représentent plus d'un quart des captures mondiales en 2020, ce qui en fait la deuxième région la plus importante au monde. La pêche est soumise à de fortes pressions en raison de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN), dans les eaux territoriales et les zones économiques exclusives d'un État, en particulier en Afrique de l'Ouest. Ces dernières années, la présence de grandes flottes de pêche commerciale non atlantiques dans la région a poussé plusieurs pêcheries d'Afrique de l'Ouest au bord de l'effondrement. Étant donné que le poisson représente un pourcentage très élevé de l'apport en protéines animales dans le régime alimentaire des communautés côtières (parfois jusqu'à 50 %), l'effondrement des pêcheries africaines provoquerait probablement une crise de la sécurité alimentaire. Outre la surexploitation légale des pêcheries, soit un grave problème mondial, la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) constitue une menace encore plus grande. La pêche INN désigne les pratiques négatives des navires nationaux ou étrangers. Par nature, les activités INN sont menées sans l'autorisation de l'État

8. *Op. Cit., Séminaire sur le Partenariat atlantique*, Africa Center for Strategic Studies... (en matière de criminalité).

et sont facilitées par l'incapacité de nombreux États à exercer pleinement leur souveraineté sur leurs domaines maritimes. Dans certaines parties de l'Atlantique, la réalité est que les États ne sont pas toujours en mesure de sanctionner ceux qui enfreignent leurs lois maritimes. La surpêche menace certaines espèces d'extinction, tout en poussant les pêcheries vers l'effondrement et en détruisant les écosystèmes marins. La relation entre la pêche, la sécurité alimentaire et la sécurité humaine est claire et directe. L'Afrique de l'Ouest, épicerie mondiale de la pêche INN – qui représente 40 % des chiffres mondiaux – perd plus de 9 milliards de dollars par an. Le changement climatique ajoute à l'urgence de cette question. L'augmentation de la température des océans affectera les schémas de migration des populations de poissons, qui s'éloigneront des tropiques, ce qui réduira encore les prises de poissons dans ces zones et aggravera les problèmes de sécurité à tous les niveaux : humain, étatique, régional et mondial.

– **Outre la pêche, les abondants gisements d'hydrocarbures de l'Océan Atlantique contribuent à alimenter l'économie mondiale.** Il existe des réseaux criminels bien établis impliqués dans le « *bunkering* » du pétrole – le vol de pétrole brut dans les pétroliers ou le siphonnage du pétrole brut dans les oléoducs – pour le distribuer sur les marchés noirs nationaux, régionaux ou mondiaux du pétrole brut. Cette pratique criminelle générerait d'après le travail de préparation du séminaire sur la coopération Atlantique, entre 5 et 12 milliards de dollars par an.

– **Piraterie en mer.** La piraterie dans le golfe de Guinée persiste. 130 des 135 enlèvements d'équipages de navires dans le monde en 2020 ont eu lieu dans le golfe de Guinée. Une autre dimension de la criminalité maritime est le vol à main armée en mer. Parce qu'ils relèvent de la juridiction nationale, les vols à main armée en mer sont souvent peu signalés. La persistance des actes de piraterie dans l'océan Atlantique et le nombre important de vols à main armée en mer dans les eaux territoriales des États de l'Atlantique témoignent de la nécessité de redoubler d'efforts à tous les niveaux pour lutter contre la criminalité maritime.

– **Trafic illicite menaçant l'économie Atlantique.** On pensera notamment aux trafics de drogue qui naviguent entre les deux continents du sud en mal de développement et d'infrastructures. L'Afrique et l'Amérique du Sud alimentent les guérillas de part et d'autre de l'Océan sur ces deux continents précis. La mer est la principale voie d'acheminement de la cocaïne depuis ses zones de production en Amérique du Sud jusqu'à divers points de destination et marchés de consommation dans le monde, dont les États-Unis et l'Europe occidentale sont les plus importants. Environ 90 % de la cocaïne provenant de la région andine

est transportée par voie maritime. Une grande partie des drogues qui entrent en Europe occidentale sont transportées par l'océan Atlantique. Les organisations de trafiquants de drogue ont utilisé les vastes ressources financières tirées de la vente de drogues illicites pour mettre en place des réseaux complexes de production et de distribution. Pour favoriser la distribution de leurs produits, les cartels de la drogue utilisent ces ressources financières pour corrompre les fonctionnaires dans les pays où le contrat social et les structures de gouvernance sont faibles. Il en résulte souvent un affaiblissement supplémentaire de la légitimité de l'État. Les quantités d'argent liquide injectées dans les économies faibles par l'intermédiaire de fonctionnaires corrompus et de citoyens ordinaires peuvent également fausser davantage l'activité économique normale. Dans certains cas, elle a pour effet de créer de petites zones économiques enclavées où les biens et les services sont proposés à des prix très élevés, ce qui les rend non seulement inaccessibles à une grande partie de la population, mais exerce également une pression inflationniste sur l'économie, avec un impact négatif pour tous les consommateurs. Les implications en matière de sécurité sont tout aussi graves. Les cartels de la drogue créent généralement de puissants groupes armés pour protéger leurs réseaux de production et de distribution. Ces groupes armés, à leur tour, remettent sérieusement en question le monopole légitime de l'État sur les moyens de violence.

– **Trafic d'armes.** Souvent, les armements viennent du Nord (des États-Unis et de l'Europe où ils sont souvent dérobés), et en échange, la drogue vient inonder ces deux parties nord du monde. L'un des facteurs d'insécurité sur le continent africain (qui génère des migrations) est la prolifération des armes légères et de petit calibre (ALPC). Ces armes sont le facteur clé du maintien d'une grande partie de la dynamique des conflits en Afrique et sont responsables de la plupart des décès liés aux conflits sur le continent. Nombre de ces armes sont introduites en contrebande par le biais du domaine maritime.

– **Trafic d'êtres humains.** Les nombreux jeunes chômeurs des communautés côtières constituent souvent une source régulière de recrues pour les groupes de pirates et de voleurs à main armée en mer. Ils sont également les plus susceptibles de prendre la mer en tant qu'immigrés clandestins à la recherche de meilleures opportunités ailleurs, généralement en Europe. Leurs voyages dangereux se terminent souvent tragiquement en mer. Les nombreuses vies de migrants clandestins perdues en mer, ainsi que le nombre tout aussi important de migrants secourus en mer ou qui parviennent à leur destination, représentent souvent la queue d'un réseau de trafic long, complexe, bien organisé et très lucratif qui transporte des

cargaisons humaines de/à travers l'Afrique vers l'Europe. Ces mêmes réseaux sont souvent liés ou fonctionnent en parallèle avec d'autres réseaux criminels qui font passer des drogues illégales d'Amérique du Sud à l'Europe en passant par l'Afrique. Des réseaux transnationaux similaires se spécialisent dans le trafic d'armes, qui contribuent à l'instabilité et à la violence dans certaines parties du bassin atlantique. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) définit la traite des êtres humains comme « *le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes par la force, la fraude ou la tromperie, dans le but de les exploiter à des fins lucratives* ». Il s'agit d'une activité criminelle très lucrative. Rien n'indique que le flux de migrants irréguliers – dont beaucoup viennent de la côte atlantique de l'Afrique – sera réduit de sitôt.

– **Pollution.** Le déversement dans l'océan d'ordures et d'autres déchets provenant d'usines, de pétroliers et de navires, est particulièrement nocif pour la santé des marins, surtout lorsqu'ils contiennent des matières radioactives. La pollution par les engrais, les pesticides et les insecticides, les marées noires, les déchets industriels toxiques et les eaux usées, ainsi que l'exploitation minière en eaux profondes, sont également très nocives pour les océans. Actuellement, le domaine maritime est soumis à des pressions environnementales considérables en raison des quelque 8 millions de tonnes de déchets plastiques qui pénètrent chaque année dans les océans. Environ 80 % de la pollution marine est attribuée aux plastiques. Au rythme actuel des déversements de plastique dans les océans, on estime qu'il y aura plus de plastique que de poissons dans les océans d'ici 2050.

– **Câbles sous-marins.** Les données jouent un rôle indispensable dans la vie de la plupart des gens dans le monde. 99 % des données intercontinentales sont transportées par des câbles sous-marins. Un courriel envoyé de Londres à New York par l'un de ces câbles sous-marins peut voyager en moins de 70 millisecondes (0,07 seconde). On estime que des transactions financières d'une valeur de plus de 10 000 milliards de dollars sont transmises chaque jour par des câbles sous-marins. En revanche, les satellites transportent beaucoup moins de données et sont moins rentables en termes de lancement et d'exploitation. En d'autres termes, la protection des câbles sous-marins dans l'océan Atlantique et ailleurs est d'une importance capitale pour la sécurité et la prospérité mondiales.

Il ne faudra donc pas moins qu'une coopération étroite entre quatre continents pour mettre fin à ces flux d'économie illégale qui menacent toute idée de paix durable, que ce soit interne ou externe. Sur le continent africain, ce trafic a fait des ravages et la situation actuelle en Afrique de l'Ouest est particulièrement liée

à de tels échanges. Le désordre occasionné par l'absence de droit sur ce terrain est la principale source de l'absence d'ordre, avec en ligne de mire, les groupuscules jihadistes qui agissent en relation avec des organisations de nature internationale situées plutôt au Moyen-Orient.

Les pays qui en font partie ont déclaré qu'aucun État ni même continent ne pouvait affronter seul ces dangers. Ils ont déclaré s'engager pour le respect du droit international, notamment la *Charte des Nations Unies*⁹, pour favoriser un Atlantique ouvert, exempt de toute ingérence, coercition ou acte agressif, adhérer aux principes fondamentaux de l'égalité souveraine, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique des États, entre autres, et reconnaître le rôle central et essentiel des États atlantiques dans la région de l'Atlantique.

Ce partenariat fournira également une nouvelle plateforme pour une collaboration sur des sujets tels que la science et la technologie, l'économie océanique durable et le changement climatique. Les pays participants ont également approuvé un plan d'action décrivant la première phase des travaux de ce nouvel ensemble, notamment la coopération, et cela ne fera pas de mal. La coopération scientifique en matière de recherche partagée, notamment autour du sujet de la sensibilisation maritime. Cette dernière initiative paraît constituer un bon accord de précaution et de prévention envers d'éventuelles prétentions extérieures issues d'autres continents éloignés de l'Océan Atlantique au nom du statut de la haute mer, non encore défini de manière précise dans le droit international, ce dernier se limitant en la matière à la notion de « patrimoine international ».

2. Quels enjeux géopolitiques pour les États-Unis ?

On remarquera que le Maroc tient une place particulièrement importante dans ce nouvel accord de coopération, et tout le monde se souvient que le même Donald Trump, aujourd'hui aux rênes des États-Unis, a aussi été à l'initiative quelques années plus tôt des Accords d'Abraham qui réunissaient Israël et les Émirats arabes unis d'une part, et Israël et le Bahreïn d'autre part¹⁰.

9. *Charte des Nations Unies*, San Francisco, 26 juin 1945, lien : <https://www.un.org/fr/about-us/un-charter/full-text> (consulté le 9 juillet 2025).

10. Le premier Traité de Paix, entre Israël et les Émirats arabes unis, est annoncé le 13 août 2020 par le président des États-Unis Donald Trump. Ils sont signés le 15 septembre 2020 à la Maison-Blanche à Washington, accompagnés d'une déclaration tripartite signée aussi par le président américain en tant que témoin. Ces accords sont prolongés par ceux avec le Soudan, et le Maroc. À ce sujet, on lira avec profit : *Géostratégiques*, N° 55 (« L'accord du siècle »), Paris,

On en revient toujours finalement au Moyen-Orient de manière indirecte, quand même présent dans ce partenariat exclusivement Atlantique à travers le Maroc. Finalement, celui-ci ne serait-il pas devenu un État pivot dans la politique d'influence des États-Unis ?

Cela reste néanmoins du *soft power* et tant que ceux-ci n'utilisent pas leur force armée dans la région, on peut considérer que la stratégie dont il est question ici reste quelque chose d'incitatif.

Mais l'enjeu pour les États-Unis est également de trouver un support leur permettant d'intervenir dans la région dans un contexte où l'autre force mondiale représentée là-bas par les forces armées de *Wagner* est présente en Afrique de l'Ouest. Ne serait-ce pas un alibi permettant par là même de reconstituer une action États-Unienne pouvant faire d'« une pierre deux coups » en intervenant sous couvert de coopération à la fois dans les pays d'Amérique du Sud et en Afrique de l'Ouest, les deux parties du monde qui justement relèvent du Sud et sont portées à subir le contrecoup des milices armées (notamment djihadistes pour l'Afrique de l'Ouest) qui fonctionnent grâce au trafic de drogue ?

Cela pourrait être d'autant plus vrai que seuls 32 pays sont partie prenante, c'est aussi parce qu'un certain nombre d'États ont refusé cet entrée États-Unienne en préférant rester dans le nouveau paradigme ouvert par la perspective d'un regroupement et d'une coopération au sein des BRICS¹¹. Tout aussi mystérieusement, le Brésil, qui est pourtant l'un des principaux États membres de cette toute nouvelle gouvernance, a quand même adhéré à la coopération transatlantique.

On peut y voir une tentative nouvelle de restauration de l'importance des États-Unis dans le monde assez subtil. Subtil car cette fois-ci on renverse le problème et en prévenant les conflits on instaure un mécanisme de coopération en amont de tout conflit éventuel qui pourrait bien s'avérer en cas de besoin, utile au retour de la Paix. De là à voir en Donald Trump un saint, il y a un pas difficile à franchir, mais peut-être est-il bien conseillé ?

La confrontation OTAN/plateforme sud est ici soigneusement évitée puisque les mêmes parties principales sont en présence (même si la France a refusé d'y entrer). Les États-Unis chercheraient-ils à être à la tête d'un nouveau paradigme

Académie de Géopolitique de Paris, Juillet 2020, lien : <https://academiedegeopolitiquedeparis.com/category/n-55-accord-du-siecle/> (consulté le 9 juillet 2025).

11. Les accords s'arrêtent mystérieusement en Afrique à l'Angola, peut-être par une volonté d'accentuer la gouvernance de la partie sud de l'Afrique par l'Afrique du Sud ?

de Paix ? C'est du moins ce que laissait entendre le même Donald Trump dans le cadre des accords d'Abraham, mais également souvenons-nous en, lorsqu'il a présenté son « plan de Paix pour la Palestine » lors de son premier mandat en 2019¹².

Les États-Unis ont toujours été un peu avant-gardistes. Souvenons-nous en : en 1945, ils fondent leur hégémonie sur les moyens technologiques, militaires, matériels et financiers considérables qu'ils ont pu acquérir grâce à leurs industries et à une monnaie forte.

Le xx^e siècle a été un siècle de développement des richesses malgré les guerres au niveau mondial. Quelqu'un a dit un jour que le xxi^e siècle serait spirituel. Non pas par religion, mais par pur pragmatisme. Celui-ci, à la fin du xix^e savait certainement déjà que plus d'un siècle après, le paradigme de guerre et de concurrence ne serait plus tenable.

Or, les États-Unis ont de très bons économistes. Ceux-ci savent très bien que conformément à la théorie d'Adam Smith qu'une société ne peut bien fonctionner que si la somme des intérêts individuels est satisfaite, afin que l'intérêt général puisse l'être aussi.

C'est du pragmatisme éclairé. Cela marche aussi en géopolitique. C'est une nouvelle « théorie des Jeux »¹³. Ce qui est bien pour une entité l'est pour l'ensemble des entités présentes sur le terrain de jeu. On est là en plein dans le paradigme de coopération qui se heurte au paradigme de concurrence imparfaite, une théorie économique qui veut que ce soit le plus fort qui gagne. Or on commence, en Atlantique comme ailleurs, par se rendre compte que quand il y a des perdants, il n'y a pas de gagnants tant sont imbriqués les intérêts de par la mondialisation et les facilités de transport liées aux nouvelles technologies. En d'autres termes $1+1 = 3$.

C'est en tous cas très certainement une chance supplémentaire de gendarmiser les échanges qui se font sur cette étendue d'eau très importante, et peut être de mettre fin à certains trafics. Ce n'est donc pas forcément une mauvaise chose pour que l'Atlantique reste une zone de prospérité, de sécurité et de paix.

12. Dumont Julia, « Les principaux points du “plan de paix” de Trump pour le Proche-Orient », *France 24*, 28 janvier 2020, lien : <https://www.france24.com/fr/20200128-en-direct-donald-trump-pr%C3%A9sente-le-plan-de-paix-am%C3%A9ricain-pour-le-proche-orient> (consulté le 9 juillet 2025) ; Et : *Op. Cit.*, *Géostratégiques*, N° 55 (« L'accord du siècle »)...

13. Voir : « Théorie des jeux », *Wikipédia*, lien : https://fr.wikipedia.org/wiki/Th%C3%A9orie_des_jeux (consulté le 9 juillet 2025).

3. Les enjeux pour l'Afrique et l'Amérique Latine

D'autant plus que les mesures qui vont être prises pourraient être considérées comme le prolongement des actions déjà réalisées notamment sur les deux continents du Sud. Celles-ci viennent se greffer, en effet, sur d'autres initiatives antérieures principalement africaines¹⁴ :

L'Union africaine (UA) a adopté la stratégie maritime intégrée de l'Afrique (AIMS 2050)¹⁵ en 2014, et au niveau régional, les communautés économiques régionales (CER) ont pris des mesures importantes pour élaborer des stratégies de sécurité maritime. La Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) a adopté sa stratégie de sécurité et de sûreté maritimes en 2008¹⁶. L'objectif principal de la stratégie est de protéger les ressources pétrolières ainsi que les pêcheries et les routes maritimes. De même, en 2013, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a élaboré une stratégie maritime intégrée (EIMS) qui associe la sécurité en mer au développement économique des pays membres¹⁷. La CEEAC et la CEDEAO ont mis en place un cadre de coopération inter-CER, face à la montée de la sécurité maritime affectant tous les pays de la région du Golfe de Guinée. L'architecture de Yaoundé pour la sécurité et la sûreté maritimes (YAMSS) est une construction de plus en plus élaborée pour le partage d'informations, afin de traiter les problèmes communs de sécurité maritime dans le Golfe de Guinée.

En Amérique du Sud, les pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont également pris des mesures importantes pour développer des cadres de collaboration dans le domaine maritime.

14. Sur ces initiatives, l'intégralité des informations vient du document proposé aux participants durant le « séminaire sur la coopération Atlantique », qui s'est tenu du 17 au 20 juillet 2023, et accessible en ligne. *Op. Cit.*, Séminaire sur le Partenariat atlantique, Africa Center for Strategic Studies...

15. *Stratégie africaine intégrée pour les mers et les océans – horizon 2050* (ou « Stratégie AIM 2050 »), Union Africaine (UA), 2014, 35 p., lien : https://au.int/sites/default/files/documents/30930-doc-2050_aim_strategy_fr_0.pdf (consulté le 9 juillet 2025).

16. *Protocole relatif à la stratégie de sécurisation des intérêts vitaux en mer des États de la CEEAC du Golfe de Guinée*, Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC), Kinshasa, signé le 24 octobre 2009, 12 p., lien : https://au.int/sites/default/files/documents/30854-doc-eccas_protocol_0.pdf (consulté le 9 juillet 2025).

17. *Mémoire d'entente sur la sûreté et la sécurité dans l'espace de l'Afrique centrale et de l'Afrique de l'Ouest*, entre la CEEAC, la CEDEAO et la Commission du Golfe de Guinée (CGG), Yaoundé, 25 juin 2013, 5 p., lien : https://au.int/sites/default/files/newsevents/workingdocuments/27463-wd-memorandum_dentente_-_gulf_of_guinea_summit.pdf (consulté le 9 juillet 2025).

– La zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud (ZOPACAS) et l'accord de coopération pour la répression du trafic maritime et aérien illicite de stupéfiants et de substances psychotropes dans la zone des Caraïbes sont des exemples importants de ces efforts. La ZOPACAS est une initiative brésilienne créée en 1986 par la résolution 41/11 de l'Assemblée générale des Nations Unies (AGNU)¹⁸. Elle regroupe 24 pays riverains de l'Atlantique Sud : Angola, Argentine, Bénin, Brésil, Cap-Vert, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, République démocratique du Congo, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Liberia, Namibie, Nigeria, São Tomé et Príncipe, Sénégal, Sierra Leone, Afrique du Sud, Togo et Uruguay. L'objectif initial était de faire de l'Atlantique Sud une zone exempte d'armes nucléaires. Ces dernières années, la ZOPACAS a cherché à promouvoir une plus grande collaboration régionale dans les domaines politique, économique et environnemental.

– En 2003, l'accord de coopération pour la répression du trafic illicite maritime et aérien de stupéfiants et de substances psychotropes dans la zone des Caraïbes, également connu sous le nom de traité de San José¹⁹, a créé un nouveau régime de coopération en matière de sécurité maritime dans les Caraïbes sur la question du trafic. L'accord de coopération en matière de sécurité maritime et aérienne de la CARICOM de 2008 a étendu ce régime à une sécurité maritime plus large²⁰. Dans les deux cas, les accords prévoient que les États parties partagent les responsabilités en matière d'application du droit maritime, même en pénétrant dans les eaux territoriales de l'autre partie, afin d'atteindre les buts et objectifs de la sécurité maritime collective tels qu'ils ont été convenus.

Le développement du droit et des moyens concrets de coercition et de construction de la preuve en matière de comportements pirates ou illégaux constitue également un sujet crucial de part et d'autre des continents d'Amérique Latine et d'Afrique.

18. Résolution A/RES/41/11 (« Zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud »), Assemblée Générale des Nations Unies, 41^e session, 27 octobre 1986, 2 p., lien : <https://docs.un.org/fr/A/RES/41/11> (consulté le 9 juillet 2025).

19. Décret N° 2008-1047 du 10 octobre 2008 portant publication de l'accord concernant la coopération en vue de la répression du trafic illicite maritime et aérien de stupéfiants et de psychotropes dans la région des Caraïbes, fait à San José, le 10 avril 2003, lien : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000019600333> (consulté le 9 juillet 2025).

20. Voir : « Accord de coopération sur la sécurité de l'espace aérien et maritime », CARICOM, 4 juillet 2008, dans *Bulletin d'informations des Nations Unies*, 2009, pp. 22-35 (73 p.), lien : https://www.un.org/depts/los/doalos_publications/LOSBulletins/bulletinfr/bull68fr.pdf (consulté le 9 juillet 2025).

Pour ces deux parties du monde, le nouveau partenariat est une nouvelle chance de se spécialiser dans la lutte contre les différents maux évoqués en première partie de cet article. Et pourquoi, pas d'envisager un jour d'offrir des territoires plus propices au développement économique et social et de mettre fin aux migrations massives des populations vers le nord ?

Pour le Nord c'est une façon de créer un socle plus fort pour la Paix, mais également de prévenir une éventuelle aggravation de la montée en puissance de la piraterie et du trafic de drogues ou d'armes chez eux, peut-être même une façon d'assurer leur sécurité face à la menace d'attaques, un jour, de milices armées venues du Sud. ■

15 mai 2025

Bibliographie

- « Accord de coopération sur la sécurité de l'espace aérien et maritime », CARICOM, 4 juillet 2008, dans *Bulletin d'informations des Nations Unies*, 2009, pp. 22-35 (73 p.), lien : https://www.un.org/depts/los/doalos_publications/LOSBulletins/bulletinfr/bull68fr.pdf (consulté le 9 juillet 2025).
- Chaanbi Imen, « Analyse – Le Partenariat Atlantique : vers une nouvelle dynamique géopolitique et économique », *Le Diplomate Média*, 15 mai 2025, lien : <https://lediplomate.media/2025/05/partenariat-atlantique-nouvelle-dynamique-geopolitique-economique/imenchaanbi/monde/economie-monde/> (consulté le 9 juillet 2025).
- *Charte des Nations Unies*, San Francisco, 26 juin 1945, lien : <https://www.un.org/fr/about-us/un-charter/full-text> (consulté le 9 juillet 2025).
- *Déclaration conjointe sur la coopération dans l'Atlantique*, Département d'État des États-Unis, 20 septembre 2022, lien : <https://2021-2025.state.gov/declaration-conjointe-sur-la-cooperation-dans-latlantique/> (consulté le 9 juillet 2025).
- Décret N° 2008-1047 du 10 octobre 2008 portant publication de l'accord concernant la coopération en vue de la répression du trafic illicite maritime et aérien de stupéfiants et de psychotropes dans la région des Caraïbes, fait à San José, le 10 avril 2003, lien : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000019600333> (consulté le 9 juillet 2025).
- D'Istria Thomas, « En Ukraine, l'accord sur les minerais signé avec les États-Unis perçu comme un moindre mal », *Le Monde*, 2 mai 2025, lien : https://www.lemonde.fr/international/article/2025/05/02/en-ukraine-l-accord-sur-les-minerais-signe-avec-les-etats-unis-percu-comme-un-moindre-mal_6602148_3210.html (consulté le 7 juillet 2025).
- Dumont Julia, « Les principaux points du “plan de paix” de Trump pour le Proche-Orient », *France 24*, 28 janvier 2020, lien : <https://www.france24.com/fr/20200128-en-direct-donald-trump-pr%C3%A9sente-le-plan-de-paix-am%C3%A9ricain-pour-le-proche-orient> (consulté le 9 juillet 2025).

- « États-Unis : Antony Blinken achève en Angola sa tournée africaine », *Le Figaro*, 25 janvier 2024, lien : <https://www.lefigaro.fr/flash-actu/etats-unis-antony-blinken-acheve-en-angola-sa-tournee-africaine-20240125> (consulté le 9 juillet 2025).
- *Géostratégiques*, N° 55 (« L'accord du siècle »), Paris, Académie de Géopolitique de Paris, Juillet 2020, lien : <https://academiedegeopolitiquedeparis.com/category/n-55-accord-du-siecle/> (consulté le 9 juillet 2025).
- *Mémoire d'entente sur la sûreté et la sécurité dans l'espace de l'Afrique centrale et de l'Afrique de l'Ouest*, entre la CEEAC, la CEDEAO et la Commission du Golfe de Guinée (CGG), Yaoundé, 25 juin 2013, 5 p., lien : https://au.int/sites/default/files/newsevents/workingdocuments/27463-wd-memorandum_dentente_-_gulf_of_guinea_summit.pdf (consulté le 9 juillet 2025).
- *Protocole relatif à la stratégie de sécurisation des intérêts vitaux en mer des États de la CEEAC du Golfe de Guinée*, Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC), Kinshasa, signé le 24 octobre 2009, 12 p., lien : https://au.int/sites/default/files/documents/30854-doc-eccas_protocol_0.pdf (consulté le 9 juillet 2025).
- *Résolution A/RES/41/11* (« Zone de paix et de coopération de l'Atlantique sud »), Assemblée Générale des Nations Unies, 41^e session, 27 octobre 1986, 2 p., lien : <https://docs.un.org/fr/A/RES/41/11> (consulté le 9 juillet 2025).
- *Séminaire sur le Partenariat atlantique* (programme d'études), Africa Center for Strategic Studies, William J. Perry Center for Hemisphere Defense Studies, George C. Marshall European Center for Security Studies, et Atlantic Centre, Lisbonne, 17-20 juillet 2023, 31 p., lien : <https://africacenter.org/wp-content/uploads/2023/07/2023-07-APS-Syllabus-FR.pdf> (consulté le 9 juillet 2025).
- *Stratégie africaine intégrée pour les mers et les océans – horizon 2050* (ou « Stratégie AIM 2050 »), Union Africaine (UA), 2014, 35 p., lien : https://au.int/sites/default/files/documents/30930-doc-2050_aim_strategy_fr_0.pdf (consulté le 9 juillet 2025).
- « Théorie des jeux », *Wikipédia*, lien : https://fr.wikipedia.org/wiki/Th%C3%A9orie_des_jeux (consulté le 9 juillet 2025).
- « “Toutes les options sont sur la table” : Trump n'exclut pas le recours à la force pour annexer le Groenland », *BFM TV*, 30 mars 2025, lien : https://www.bfmtv.com/international/amerique-nord/etats-unis/donald-trump/toutes-les-options-sont-sur-la-table-trump-n-exclut-pas-le-recours-a-la-force-pour-annexer-le-groenland_AN-202503300080.html (consulté le 24 juin 2025).